



**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PROJET DE
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE L'ÎLE D'OLERON**

DU 20 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE 2023

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 ;
Vu la loi Energie-Climat du 9 novembre 2019 ;
Vu la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

La Communauté de communes de l'île d'Oléron s'est engagée par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 (n°017-241700624-20171220-201217-DCC28-DE) dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.
Le PCAET est soumis à évaluation environnementale et le cas échéant, il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. Le projet de PCAET de l'île d'Oléron incluant son rapport sur les incidences environnementales a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2023 (n° 017-241700624-20230525-250523_DCC4_1-DE) et transmis à l'avis de l'Autorité environnementale, et à ceux de l'Etat et de la Région. Les avis reçus de l'autorité environnementale et de l'Etat sont joints au dossier de consultation.
En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, la participation du public par voie électronique est ouverte et organisée sur le projet de PCAET de l'île d'Oléron.

Le dossier mis en consultation comprend :

- Le résumé non-technique
- Le diagnostic
- Le rapport final
- Le recueil des fiches-actions
- L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)
- L'outil de suivi

**La procédure de participation du public sur le projet de PCAET de l'île d'Oléron est ouverte
du vendredi 20 octobre au lundi 20 novembre 2023 inclus.**

Pendant cette période :

***Le dossier est mis à la consultation du public selon les conditions suivantes :**

- **par voie électronique** sur le site internet de la Communauté de communes :
<https://www.cdc-oleron.com/agir-pour-lenvironnement/transition-energetique-et-climatique/plan-climat-oleron/>

***Le public peut formuler ses observations et propositions :**

- **Via le formulaire en ligne sur la page dédiée :** <https://www.cdc-oleron.com/agir-pour-lenvironnement/transition-energetique-et-climatique/plan-climat-oleron/>
- **Par courrier électronique à accueil@cdc-oleron.fr avec pour objet « consultation PCAET »**

Les observations et propositions réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de l'île d'Oléron. La synthèse des observations et propositions du public ainsi que les motifs de la décision, seront consultables sur le site internet de la Communauté de communes de l'île d'Oléron pendant trois mois à compter de la délibération.

Le présent avis est publié sur le site internet et affiché au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les mairies.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 04/10/2023

Le Président

Michel PARENT



ILE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES